

Quel recours au télétravail dans les TPE ?

Au 31 décembre 2021, 18,6 % des salariés des très petites entreprises (TPE) du secteur privé non agricole travaillent dans une entreprise ayant mis en place le télétravail. L'absence de mise en place du télétravail est majoritairement due à la nécessité d'effectuer certaines tâches sur site. Ainsi, le commerce, les transports et l'hébergement-restauration, grands pourvoyeurs d'emploi dans les TPE, sont les principaux secteurs les moins télétravaillables (74 % de leurs salariés exercent dans des entreprises ouvrant cette possibilité).

Au cours du mois de décembre 2021, 11,4 % des salariés des TPE du secteur privé non agricole télétravaillent au moins un jour. Cette proportion est de 16,4 % dans les entreprises « mono-salarié », où le télétravail est plus soutenu (27,5 % des télétravailleurs le sont 5 jours par semaine).

La part de salariés des TPE ayant la possibilité de télétravailler varie suivant le secteur d'activité

En décembre 2021, 18,6 % des salariés des entreprises de 1 à 9 salariés (TPE) du secteur privé non agricole travaillent dans une entreprise où le télétravail est mis en place. Cette proportion est plus élevée dans les entreprises comptant 6 à 9 salariés (21,6 %) que dans celles de 2 à 5 salariés (16,6 %) ; elle est proche de la moyenne des TPE dans les entreprises « mono-salarié » (18,7 %).

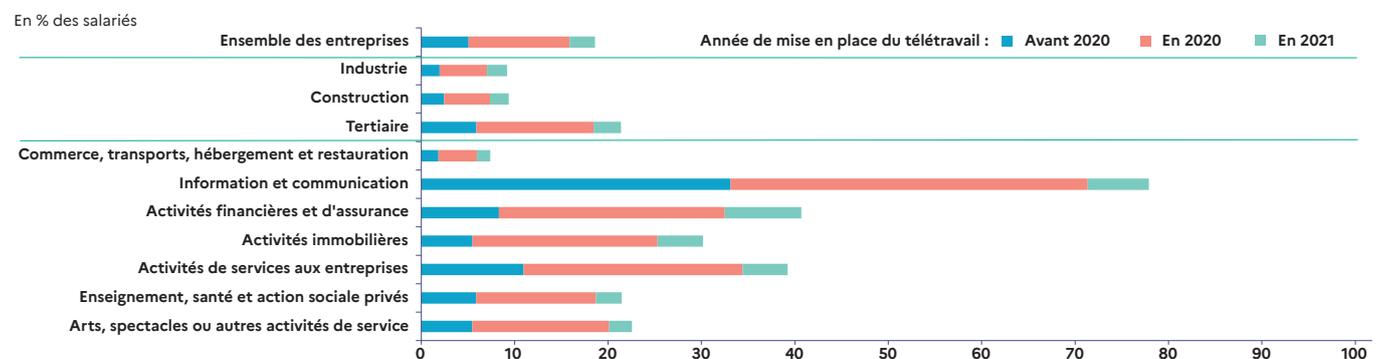
La mise en place du télétravail dans les TPE dépend fortement du secteur d'activité de l'entreprise (graphique 1 et [tableau A en ligne](#)).

Ainsi, 9,3 % des salariés de l'industrie ou de la construction travaillent dans des entreprises qui y donnent accès, contre 21,4 % de ceux du secteur tertiaire (qui regroupe 76,9 % des salariés des TPE). Dans le commerce, les transports et l'hébergement-restauration, qui emploient 37,3 % des salariés des TPE, seuls 7,4 % des salariés exercent dans des entreprises offrant la possibilité de télétravailler. À l'opposé, 77,9 % des salariés de l'information-communication sont employés dans des entreprises donnant accès au télétravail, mais ce secteur ne représente que 2,6 % des effectifs des TPE.

5,1 % des salariés des TPE travaillent dans des entreprises proposant le télétravail avant 2020. Seul le secteur de l'information et de la communication fait exception, avec 33,1 % de salariés concernés. Cette proportion a nettement augmenté avec la crise sanitaire liée au Covid-19 et les dispositions prises à cette occasion [1] [2]. Là où le télétravail existe fin 2021, il a majoritairement été mis en place en 2020 (58,1 % des cas), notamment dans les entreprises où le contact avec la clientèle est très important (hébergement-restauration, activités immobilières, arts et spectacles).

Au sein des entreprises où le télétravail est en place fin 2021, celles-ci indiquent que les salariés ont souvent été associés à l'organisation pratique du dispositif (54,3 % des salariés concernés), notamment dans les arts, spectacles ou autres activités de services (60,4 %) et l'enseignement, la santé et l'action sociale privés (57,9 %) ([tableau B en ligne](#)). Cela a probablement diminué le risque de tensions et de conflits : pour 91,8 % des salariés d'entreprises proposant le télétravail, celles-ci déclarent une absence de litiges relatifs au télétravail.

GRAPHIQUE 1 | Part des salariés des TPE travaillant dans des entreprises où le télétravail est mis en place fin 2021, par secteur



Note : les activités de services aux entreprises contiennent les activités spécialisées, scientifiques et techniques et les activités de services administratifs et de soutien.
Lecture : 18,6 % des salariés des TPE travaillent dans une entreprise où le télétravail est mis en place le 31 décembre 2021. Pour 10,8 % des salariés, le télétravail a été instauré en 2020.
Champ : ensemble des salariés (y compris les dirigeants salariés et hors stagiaires ou intérimaires) des entreprises de 1 à 9 salariés hors agriculture, administration publique, activités des ménages, activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).
Source : Dares, enquête Acemo 2022 sur les très petites entreprises (TPE).

TABEAU 1 | Raisons de la non mise en place du télétravail dans les TPE, par secteur

En % des salariés travaillant dans des TPE où le télétravail n'est pas mis en place

	Tâches non télétravaillables	Préférence au travail sur site	Perte d'efficacité des salariés	Isolément de salariés	Conditions techniques insuffisantes	Autres raisons
Ensemble des entreprises	87,0	4,2	1,4	1,1	5,6	12,6
Industrie	91,7	3,0	0,9	0,1	3,7	8,8
Construction	86,2	3,0	0,8	0,5	5,8	14,6
Tertiaire	86,6	4,6	1,6	1,4	5,7	12,7
Commerce, transports, hébergement et restauration	88,7	1,6	0,6	0,3	2,8	12,4
Information et communication	68,3	18,8	5,4	7,1	19,2	22,8
Activités financières et d'assurance	77,2	19,4	5,1	6,1	25,3	13,4
Activités immobilières	81,1	13,5	3,2	3,2	10,3	14,0
Activités de services aux entreprises	81,4	12,6	4,7	4,5	13,4	11,9
Enseignement, santé et action sociale privés	90,5	2,4	0,8	0,4	3,6	10,7
Arts, spectacles ou autres activités de services	85,7	6,2	0,9	1,1	3,4	14,7

Note : la somme par ligne dépasse 100 %, les entreprises ayant la possibilité de cocher plusieurs motifs. Les activités de services aux entreprises contiennent les activités spécialisées, scientifiques et techniques et les activités de services administratifs et de soutien.

Lecture : au 31 décembre 2021, parmi les TPE de l'industrie dans lesquelles le télétravail n'est pas en place, une grande majorité (employant 91,7 % des salariés) invoquent comme motif le fait que la plupart des tâches ne peuvent s'effectuer que sur site.

Champ : ensemble des salariés (y compris les dirigeants salariés et hors stagiaires ou intérimaires) des entreprises de 1 à 9 salariés hors agriculture, administration publique, activités des ménages, activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).

Source : Dares, enquête Acemo 2022 sur les très petites entreprises (TPE).

La nécessité d'être sur site et des conditions techniques insuffisantes freinent le télétravail

Les entreprises où le télétravail n'est pas en place fin 2021 invoquent en priorité, pour expliquer cette situation, l'impossibilité d'effectuer les tâches sans être présent sur site (entreprises employant 87,0 % des salariés concernés) (tableau 1), notamment lorsqu'elles s'appuient sur l'utilisation de machines (91,7 % des salariés de l'industrie) ou sur une relation forte avec les usagers (92,3 % dans le secteur privé de la santé et l'action sociale).

Dans l'information et communication, la finance et assurance, l'immobilier ainsi que les services aux entreprises, où le télétravail est le plus présent, les entreprises qui n'y recourent pas invoquent deux motifs supplémentaires : la préférence des salariés pour le travail sur site (de 12,6 % à 19,4 % des salariés concernés) et des conditions techniques (équipement, sécurité, connexion, etc.) insuffisantes (10,3 % à 25,3 % des salariés). Ces motifs vont de pair avec un risque perçu plus élevé de perte d'efficacité liée au télétravail ou d'isolement des salariés (4,7 % des salariés concernés, contre 1,3 % en moyenne).

Le télétravail est plus fréquent et plus intense dans les entreprises « mono-salarié »

En décembre 2021, il n'y a plus pour les entreprises d'obligation de fixer un nombre minimum de jours en télétravail [1]. Ce mois-là,

Pour en savoir plus

[1] Jauneau Y. (2022), [En 2021, en moyenne chaque semaine, un salarié sur cinq a télétravaillé](#), *Insee Focus* n° 263, mars.

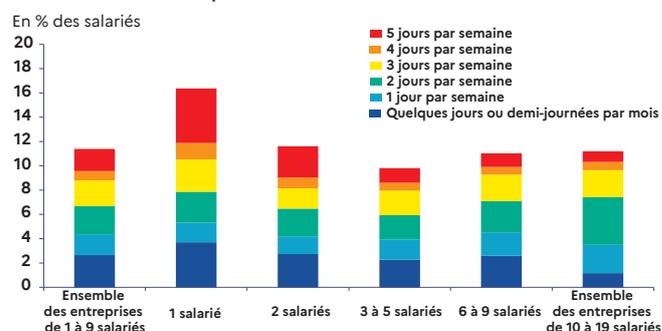
[2] Pesenti M. (2022), [Les accords d'entreprises portant sur le télétravail : quels usages durant la crise sanitaire ?](#), *Dares Analyses* n° 57, novembre.

[3] Gouyon M., Malard L., Baron A. (2022), [Activités et conditions d'emploi de la main-d'œuvre pendant la crise sanitaire Covid-2019 en décembre 2021](#), Vue d'ensemble de l'enquête flash Acemo Covid, janvier.

au sein des TPE ayant mis en place le télétravail (qui emploient 18,6 % des salariés), 61,3 % des salariés télétravaillent au moins une fois, ce qui représente 11,4 % des salariés des TPE. Cette part est comparable à celle observée dans les entreprises de 10 à 19 salariés (11,2 %) (graphique 2) [1] [3]. L'usage effectif du télétravail est plus marqué dans les entreprises de 1 salarié (16,4 %) et dans le secteur de l'information et la communication (62,9 %).

Au mois de décembre 2021, la modalité de télétravail la plus fréquente dans l'ensemble des TPE est de quelques jours ou demi-journées par mois et concerne 2,6 % des salariés, soit 23,2 % des télétravailleurs. Dans les entreprises « mono-salarié », il s'agit de 5 jours par semaine pour 4,5 % des salariés de ces entreprises (27,5 % des télétravailleurs). ●

GRAPHIQUE 2 | Fréquence de télétravail des salariés de TPE en décembre 2021, par taille



Lecture : en décembre 2021, 3,7 % des salariés des entreprises de 1 à 9 salariés ont télétravaillé quelques jours ou demi-journées dans le mois.

Champ : ensemble des salariés (y compris les dirigeants salariés et hors stagiaires ou intérimaires) des entreprises de 1 à 19 salariés hors agriculture, administration publique, activités des ménages, activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).

Sources : Dares, enquête Acemo 2022 sur les très petites entreprises (TPE) ; enquête Acemo Covid (janvier 2022) pour les 10-19 salariés.

Loïc Vinet (Dares)

Directeur de la publication
Michel Houdebine

Directrice de la rédaction
Anne-Juliette Bessone

Secrétaires de rédaction
Thomas Cayet, Laurence Demeulenaere

Maquettistes
Valérie Olivier, Bruno Pezzali

Mise en page et impression
Dares, ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion

Dépôt légal
à parution

Numéro de commission paritaire
3124 AD. ISSN 2109 – 4128
et ISSN 22674756

Réponses à la demande
dares.communication@travail.gouv.fr

Contact presse
Joris Aubrespin-Marsal
joris.aubrespin-marsal@travail.gouv.fr

La Dares est la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion. Elle contribue à la conception, au suivi et à l'évaluation des politiques publiques, et plus largement à éclairer le débat économique et social.

dares.travail-emploi.gouv.fr

RETROUVEZ LES DONNÉES DES GRAPHIQUES ET TABLEAUX SUR NOTRE SITE INTERNET.

